

Appel à candidatures

Présence artistique au sein de l'EPSM Val de Lys Artois

Mise en œuvre de résidences d'artistes
au sein d'établissements de santé
dans le cadre du programme Culture-Santé

Proposition d'une présence artistique lancée en direction d'un artiste de **tout domaine d'expression artistique** interrogeant la notion **du corps** au bénéfice des publics (professionnels, patients, visiteurs, etc.) de l'EPSM Val de Lys Artois sur la période **de février à mai 2019**.

Date limite de dépôt de candidatures :

30 novembre 2018

Qu'est-ce qu'une présence artistique ?

La présence artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir tout un réseau de professionnels exerçant au sein d'établissements de santé des Hauts-de-France, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle implique une présence pleine et consécutive d'un artiste, au cours de laquelle une intense diffusion de son œuvre déjà accomplie est envisagée.

Le réseau plus particulièrement concerné ici, est celui que constitue les équipes médicales, paramédicales et administratives de l'EPSM Val de Lys Artois, en contact avec les patients et les visiteurs.

La présence artistique :

Pour l'artiste, il s'agit de s'engager dans une démarche de démocratisation culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

Une présence artistique ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre. De nature clairement artistique, la présence artistique s'appuie sur des formes d'intervention ou d'action très variées, différenciant toutefois des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par un tout autre type de cahier des charges et aux finalités différentes.

Elle se décline en 2 phases :

1/ Rencontres avec les professionnels de l'EPSM Val de Lys Artois.

Prévues en début de présence et pouvant revêtir des formes très variées, elles permettront à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste la manière, sensible et inventive, dont ils aimeraient faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils accompagnent.

C'est à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appellera un geste artistique, tout en identifiant plus précisément le contexte d'exercice des professionnels associés et ses différents degrés d'implication possible.

2/ Réalisation d'actions à mener en direction de leurs publics de référence.

Ces actions, gestes artistiques, sont issues de la démarche artistique propre à l'artiste et destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité.

Elles permettront au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible de son processus de création. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc.

Ils pourront se déployer aussi bien au sein des services, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

La présence artistique repose sur :

- **une action de diffusion de l'œuvre existante.** Les établissements concernés s'engagent à faciliter la réalisation de toutes formes et modes de monstration imaginés, en lieu dédié ou non.
- **quelques actions de médiation** facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, interservices, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées de par l'implication particulière des professionnels de l'établissement de santé.
- **quelques actions de pratiques artistiques collectives ou participatives** dont la finalité ne peut-être la réalisation de productions lourdes et pérennes. L'enjeu étant avant tout celui d'un questionnement, via une pratique active, quant au statut de l'art dans l'espace public ou dans l'espace professionnel.

Objet et enjeux

Avec le soutien de la DRAC et de l'ARS Hauts-de-France, dans le cadre du programme régional Culture-Santé, l'EPSM Val de Lys Artois souhaite expérimenter une présence artistique.

Les enjeux de cette présence artistique sont de :

- favoriser l'accès à la culture à tous ;
- permettre aux patients éloignés de la culture de découvrir l'univers d'un artiste (découverte d'un processus de création) ;
- fédérer les équipes autour d'un projet culturel ;
- développer des liens entre les pôles à travers des temps de partage ;
- ouvrir l'établissement sur l'extérieur.

Il est donc recherché, via cette proposition, un artiste professionnel de **tout domaine d'expression artistique**, dont la démarche, inscrite dans le champ de la création contemporaine, est régulièrement traversée par la question **du corps**.

La thématique a été imaginée à partir des réflexions suivantes :

- La parole a toute sa place en psychiatrie, mais qu'en est-il de la place du corps ?
- N'est-il pas mis en retrait, n'est-il pas un peu oublié ?
- N'est-il pas réducteur de penser que notre corps soit parfois considéré comme un simple véhicule qui nous emmène d'un point A à point B ?
- Et si nos corps se mettaient à parler ? Que nous diraient-ils ?

Eléments organisationnels et financiers

La durée de la présence artistique est de **4 semaines consécutives à temps plein**, à situer dans la période comprise entre **février et mai 2019**.

Des temps de coordination sont prévus afin d'accompagner l'artiste dans la découverte des lieux, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et d'organiser techniquement la présence artistique.

Afin de piloter et de suivre la présence artistique sur la période identifiée, sont désignés:

- un comité de pilotage ;
- un coordinateur général ;
- des référents opérationnels situés au sein de chaque service/pôle d'accueil qui constituent l'instance de référence de l'artiste.

Leur identification est précisée en **annexe**.

Le budget maximal disponible pour cette présence artistique (salarial de l'artiste - toutes taxes, charges et cotisations comprises) est de **5 000 €**. Ce budget a été rendu possible grâce à une subvention émanant de l'Agence régionale de santé et de la Direction régionale des affaires culturelles.

L'artiste retenu est autonome en matière de déplacement. Il est obligatoirement détenteur d'un permis de conduire en cours de validité et dispose de préférence d'un véhicule personnel. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Une partie des frais annexes liés à la présence artistique (défraiements, déplacements spécifiques éventuels, déplacements entre les établissements d'accueil, repas, petit matériel et/ou consommables) peut être pris en charge par l'EPSM Val de Lys Artois sur accord explicite préalable de cette dernière, le cas échéant dans le cadre d'une convention de partenariat.

Contexte

Présentation de l'EPSM Val de lys Artois

L'EPSM Val de Lys Artois se situe sur la commune de Saint-Venant dans le département du Pas-de-Calais. Il occupe une place stratégique dans le département, avec une zone d'attractivité d'environ 500 000 habitants. L'établissement a pour mission de lutter contre les maladies mentales dans les secteurs géographiques qui lui sont rattachés. A ce titre, il met à disposition de la population un ensemble de services et d'équipements pour accueillir toute personne nécessitant des soins.

1284 professionnels y travaillent (personnel médical et non médical).

Les pôles concernés par le projet :

Depuis le 3 avril 2018, les pôles s'organisent comme suit :

- pôle de psychiatrie générale de l'Audomarois (secteurs de Saint-Omer et Aire-sur-la-Lys) ;
- pôle de psychiatrie générale Artois-Lys-Romane (secteurs de Béthune, Bruay-la-Buissière, Noeux-les-Mines et Lillers) ;
- pôle de psychiatrie générale du Ternois ;
- pôle de pédopsychiatrie ;
- pôle des activités transversales.

L'établissement se compose également d'un Campus des Métiers de la Santé (IFSI et IFAS), d'un institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP) et d'une maison d'accueil spécialisé (MAS).

Une fiche de présentation détaillée de ces pôles est fournie en **annexe**.

Candidature

Pour faire acte de candidature dans le cas où cette proposition vous intéresse, il vous suffit d'adresser avant le 30 novembre 2018 :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique.

Ces éléments sont à transmettre en format PDF par mail (n'excédant pas 10 Mo) à l'adresse suivante : vbocquillon@epsm-stvenant.fr et ars-hdf-culture-sante@ars.sante.fr. Merci de préciser dans l'objet du mail : PA EPSM Val de Lys Artois / Nom – Prénom du candidat

La commission de sélection, composée des membres du comité de pilotage, sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu le 21 décembre 2018.

Annexes

Composition du comité de pilotage

- Valérie Bocquillon, référente culture,
- Chantal Paprzycki, directrice des affaires générales,
- Adélaïde Deffrennes, juriste,
- Dr Doncker, praticien hospitalier en pedo-psychiatrie
- Dr Grebert, praticien hospitaliers en psychiatrie adulte,
- Robin Leroy, infirmier au pôle artois Lys romane,
- Denis Fremaux, éducateur spécialisé à la MAS de Béthune,
- Sandy Sey, éducatrice spécialisée à l'ITEP,
- *En qualité de membres invités, Claire Gouelleu, chargée de mission DRAC/ARS Hauts-de-France, et/ou Audrey Ardouin, son adjointe.*

Coordinatrice générale

- Valérie Bocquillon, référente culture.

Référents opérationnels

Les référents opérationnels sont en cours en désignation. Il s'agira d'un ou deux soignants par pôle.

Présentation des pôles

A la tête de chaque pôle se trouve un médecin psychiatre, chef de pôle secondé par un assistant.

A la tête de chaque secteur se trouve un médecin psychiatre, chef de service, secondé par des psychiatres praticiens hospitaliers, des praticiens hospitaliers spécialisés en médecine polyvalente, des internes.

Chaque secteur dispose d'une équipe pluridisciplinaire composée de cadres supérieurs de santé, de cadres de santé, de psychologues, d'assistants de service social, d'assistants médico-administratifs.

D'une équipe soignante composée d'Infirmiers, d'ergothérapeutes, de psychomotriciens, d'éducateurs, d'orthophonistes, d'aides-soignants, d'aides médico-psychologiques.

Et d'autres professionnels, les agents des services hospitaliers.

I. Le pôle du Ternois (Secteur de Saint-Pol-Sur-Ternoise)

Site de Gauchin-Verloingt

- Centre Psychothérapique : 30 lits
 - Unité Admission moyen séjour ouvert : 15 lits
 - Unité Admission moyen-long séjour fermée : 15 lits

Structures extra hospitalières

- Un CMP
 - Un CATTP
 - Un hôpital de jour : 20 places
- } **Rue d'Hesdin, 6213 Gauchin-Verloingt**

II. Le pôle Artois-Lys-Romane (Secteurs de Béthune, Bruay-la-Buissière, Nœux-les-Mines et Lillers)

Sur le pôle Artois-Lys-Romane, l'intra hospitalier comporte 140 lits.

Les lits sont répartis comme suit.

- Bâtiment 14 Admission et soins de suite (secteurs de Béthune et de Bruay-la-Buissière) - 49 lits et deux chambres d'isolement :
 - 12 lits d'admission ;
 - 22 lits de soins de suite ouverts ;
 - 15 lits de soins de suite fermés.
- Bâtiment 8 Admission et soins de suite (secteurs de Lillers et de Nœux-les-Mines) - 44 lits et deux chambres d'isolement :
 - 12 lits d'admission ;
 - 19 lits de soins de suite ouverts ;
 - 13 lits de soins de suite fermés.
- Bâtiment 3 Moyen et long séjour (secteurs de Lillers, Béthune, Bruay et Noeux) - 47 lits
 - 18 lits de moyen et long séjours fermés ;
 - 29 lits de moyen et long séjours ouverts.

Les structures extra hospitalières

Lillers :

- Un CMP
 - Un CATTP
 - Un hôpital de jour : 20 places → 20 rue de Busnes, 62350 Saint-Venant
- } **Rue des remparts. 62190 Lillers**

Auchel :

- Un CMP : 2 rue Pasteur, 62260 Auchel

Béthune :

- Un CMP
 - Un CATTP
 - Un hôpital de jour : 20 places
- } **195 Boulevard Basly, 62400 Béthune**

Bruay-la-Buissière :

- Un CMP
 - Un CATTP
 - Un hôpital de jour : 15 places
- } **522 rue Louis Dussart, 62700 Bruay-la-Buissière**

Noeux-les-Mines :

- Un CMP
 - Un CATTP
- } **Place du château d'eau**

- Un hôpital de jour : 12 places → 20 rue de Busnes, 62350 Saint-Venant

III. Le Pôle de l'Audomarois (Secteurs de Saint-Omer et d'Aire-sur-la-Lys)

Bâtiment 7 (De Clérambault)

- Unité de soin de suite ouverte: 32 lits

Bâtiment 12 (Clinique de la Lys)

- Unité d'Admission : 16 lits et 2 chambres d'isolement
- Unité de soins de suite fermée : prévu 15 lits

Les structures extra hospitalières

Saint-Omer

- Hôpital de jour : 20 places
- Un CMP : 3 rue de l'Arsenal, 62500 Saint-Omer
- Un CATTP : 8 rue de l'ancien rivage, 62500 Saint-Omer

Aire-sur-la-Lys

- Un CMP
 - Un CATTP
- } **1 Avenue Carnot, 62120 Aire-sur-la-Lys**
- Un appartement thérapeutique : 6 places → 27 rue du Général Leclerc, 62120 Aire-sur-la-Lys

IV. Pôle des Activités Transversales

Service de réhabilitation sociale - 23 lits

- unité Nymphéa : 10 lits
- unité Ravel située dans les locaux de la Clinique de la Lys : 13 lits

Clinique intersectorielle d'addictologie - 18 lits

V. Pôle de Pédopsychiatrie

Il couvre l'aire géographique d'Aire sur la Lys – Auchel – Saint Omer (intersecteur 62I03) et Béthune – Bruay-la-Buissière – Noeux-les-Mines (intersecteur 62I04).

Les unités d'hospitalisation

Bâtiment 18 - Unité d'hospitalisation pour enfants et adolescents

- Unité d'Admission : 10 lits
- Hôpital de jour : 10 places

Bâtiment 19 - Unité pour enfants TED (troubles envahissants du développement)

- Hôpital de jour : 20 places